

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Salle Au Carrefour – Hamipré

Version applicable à partir du 1er janvier 2026

Préambule

L'ASBL Au Carrefour met sa salle à disposition pour l'organisation d'activités privées, familiales, associatives, culturelles ou professionnelles. Les présentes Conditions Générales de Location définissent les modalités de réservation, d'utilisation et de restitution des infrastructures. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Informations essentielles

Article 1 — Définitions

Le Gestionnaire désigne l'ASBL Au Carrefour. Le Locataire désigne la personne qui effectue la réservation. La Salle désigne les locaux mis à disposition. La Réservation désigne la réservation validée via la plateforme en ligne. L'Événement désigne l'activité organisée par le Locataire.

Article 2 — Objet

Les présentes conditions régissent les relations entre le Gestionnaire et le Locataire dans le cadre de la location de la salle.

Article 3 — Réservation et paiement

La réservation s'effectue exclusivement en ligne. Elle devient définitive après paiement, confirmation de la réservation et acceptation des présentes conditions. Les données enregistrées par la plateforme font foi entre les parties.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site internet au moment de la réservation. Le forfait nettoyage est appliqué selon la salle réservée.

Article 5 — Consommations énergétiques

Les consommations sont calculées sur base des relevés effectués lors de la remise et de la reprise des clés. Le chauffage est facturé à raison de 16 € par unité-heure et l'électricité à raison de 0,40 € par kWh. Les tarifs peuvent être adaptés en fonction de l'évolution des coûts énergétiques.

Article 6 — Cautions

La caution de 100 € garantit le paiement des consommations énergétiques, les dégradations éventuelles, la casse ou la disparition de matériel et de vaisselle, les frais de nettoyage exceptionnel, les frais de remise en état ainsi que toute somme restant due. Après établissement du décompte final, le solde éventuel est remboursé par virement bancaire. Si les frais excèdent le montant de la caution, le Locataire reste tenu du paiement du solde.

Article 7 — Remise et restitution des clés

La remise et la restitution des clés s'effectuent sur rendez-vous avec Sébastien Huet. L'absence de remarque lors de la remise des clés vaut acceptation de l'état apparent des lieux. Le Locataire est responsable des locaux dès la remise des clés jusqu'à leur restitution.

Article 8 — Utilisation des locaux

La capacité maximale est fixée à 200 personnes. Toute sous-location ou cession de réservation est interdite sans accord écrit du Gestionnaire. Le Locataire s'engage à déclarer correctement la nature de l'événement organisé et à utiliser les locaux conformément à leur destination.

Article 9 — Sécurité

Les sorties de secours doivent rester libres et accessibles. Les équipements de sécurité ne peuvent être déplacés, neutralisés ou utilisés de manière inappropriée. Le Locataire veille au respect des consignes de sécurité et des prescriptions des autorités compétentes.

Article 10 — Propreté et restitution des lieux

À l'issue de l'événement, le Locataire veille à ranger les tables et les chaises, nettoyer et ranger la vaisselle, vider les réfrigérateurs, évacuer les déchets, retirer les décorations et remettre les lieux dans un état satisfaisant. Aucun déchet ne peut être abandonné dans ou autour du bâtiment. Les appareils utilisés doivent être éteints et les locaux correctement fermés.

Article 11 — Matériel et dégradations

Le matériel mis à disposition demeure la propriété de l'ASBL. Toute casse, perte, disparition ou dégradation sera facturée au Locataire. Les décorations et aménagements temporaires ne peuvent occasionner aucune dégradation aux murs, sols, plafonds ou équipements.

Article 12 — Respect du voisinage

À partir de 22 heures, le Locataire veille à limiter les nuisances sonores. Les portes et fenêtres restent fermées lors des animations musicales. Les participants sont invités à quitter les lieux dans le calme et à éviter les regroupements bruyants à l'extérieur.

Article 13 — Responsabilité et assurances

Le Locataire répond des dommages causés aux locaux, aux équipements ou aux tiers. Il lui appartient de souscrire les assurances nécessaires. L'ASBL n'est responsable qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de biens appartenant au Locataire ou aux participants.

Article 14 — Obligations légales

Le Locataire est seul responsable du respect des réglementations applicables à son activité, notamment en matière de débit de boissons, de diffusion musicale, de droits d'auteur, d'autorisations administratives, de fiscalité et de sécurité.

Article 15 — Interventions des autorités

Toute amende, redevance, taxe, sanction administrative ou frais résultant directement de l'activité organisée par le Locataire restent intégralement à sa charge.

Article 16 — Annulation et remboursement

Un forfait administratif de 50 € reste acquis à l'ASBL dans tous les cas. Plus de 180 jours avant l'événement : remboursement du montant versé moins 50 €. Entre 180 et 120 jours : remboursement de 50 % du montant versé. Moins de 120 jours : aucun remboursement. Les frais bancaires et de transaction restent à charge du Locataire.

Article 17 — Force majeure

Constituent notamment des cas de force majeure : incendie, catastrophe naturelle, panne majeure, décision administrative, indisponibilité des locaux, troubles à l'ordre public, pandémie ou toute circonstance indépendante de la volonté des parties rendant impossible la mise à disposition de la salle. Dans ce cas, le Gestionnaire pourra proposer un report ou un remboursement adapté sans autre indemnité.

Article 18 — Données personnelles et preuve électronique

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD et uniquement dans le cadre de la gestion des réservations. Les confirmations électroniques, relevés de paiement, courriels et données enregistrées par la plateforme constituent des

éléments de preuve recevables entre les parties.

Article 19 — Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit belge. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg. Si une disposition devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureraient pleinement applicables.

Article 20 — Acceptation

La validation d'une réservation en ligne vaut signature électronique et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Location.

Contact

ASBL Au Carrefour
La Hasse de Hamipré, 2
6840 Hamipré

Personne de contact : Sébastien Huet
Téléphone : +32 492 74 84 79
E-mail : sebahuet@gmail.com